



**COMITÉ DE VIGILANCE**

**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU 11 SEPTEMBRE 2019**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

## Table des matières

1	VISITE DU SITE.....	1
2	ACCUEIL DES PARTICIPANTS .....	6
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	7
4	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION.....	8
5	PUBLICATION DANS LE JOURNAL <i>LE CONTACT</i> .....	8
6	ACTION DE SUIVI.....	9
6.1	Vue aérienne actualisée .....	9
6.2	Procédure d'accréditation du laboratoire indépendant (suivi des eaux).....	9
7	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM.....	10
7.1	Biogaz .....	10
7.2	Eaux de lixiviation.....	13
7.3	Aménagements fauniques et suivi de la biodiversité.....	17
7.4	Valorisation du bois coupé .....	20
8	SUIVI DES TRAVAUX DES ZONES 5A ET 5B .....	20
9	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6 .....	20
10	REGISTRE DES PLAINTES .....	23
11	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION .....	23
11.1	Prochaine réunion.....	23

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1 VISITE DU SITE

La rencontre débute par une visite du site d'enfouissement, commentée par messieurs Marc-André Desnoyers, directeur des opérations, et M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, ingénierie et environnement, chez Waste Management (WM).

La visite permet aux membres d'obtenir une vue d'ensemble du fonctionnement du site ainsi que des opérations en cours. Cette année, la visite prévoyait des arrêts ou des explications à propos des aspects suivants :

1. **Le parcours de valorisation agroenvironnementale** sur la propriété, qui comprend actuellement huit projets de biodiversité (dont une plantation de saules, un marais filtrant et une plantation d'asclépiade) :
  - Ces projets ont été planifiés à la suite d'un appel d'idées dans la région (WM doit toutefois s'assurer que les projets retenus soient compatibles avec les opérations).
  - De huit à dix autres projets sont prévus en 2020, et les idées de la communauté sont les bienvenues.
2. **Le poste de pesée**, par lequel doivent passer tous les camions qui entrent au site.
3. **L'écocentre**, appartenant à la MRC de la Rivière-du-Nord, qui est partenaire avec WM.
4. **La station de captage des biogaz**, où sont aspirés les biogaz de l'ensemble du site. WM a expliqué qu'en 2019, des épisodes d'odeurs ont pu être causés par les travaux associés au changement de l'évaporateur de la station par Énergir (anciennement Gaz Métro), dont la fonction est d'assécher les biogaz, dans le cadre du processus de transformation pour pouvoir les valoriser.
5. **Les torchères**, où sont brûlés les biogaz non valorisés (environ 40 %).
6. **La zone 4**, dont le recouvrement final est complété.
7. **L'aire d'attente**, où les camions s'arrêtent avant d'accéder au front de déchets (pour éviter qu'il y ait trop de camions à la fois).
8. **La cellule 5B-3**, dont la mise en service est prévue en juin 2020. WM en est actuellement à installer les géomembranes afin d'imperméabiliser le fond de la cellule.
9. **La plantation de saules** sur le site, qui est irriguée en partie avec du lixiviat, dans le cadre d'un projet expérimental mené en collaboration avec Ramea phytotechnologies, Polytechnique Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale.
10. **Le bassin d'accumulation du lixiviat**, où sont acheminées les eaux avant leur traitement au réacteur biologique séquentiel (RBS).

La visite de site a été riche en échanges, dont voici un résumé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les camions qui viennent au site sont des clients connus et attendus?</i>	M. Desnoyers indique qu'il s'agit, pour la très grande majorité, de contrats déjà prévus, de sorte que la provenance et le contenu des chargements sont connus à l'avance. Il peut toutefois arriver que des citoyens se présentent au poste d'accueil.
<i>Quelles sont les questions posées aux individus qui arrivent avec des chargements non prévus?</i>	M. Desnoyers répond que ces gens sont questionnés par rapport à la provenance et au type de matières. Il s'agit généralement d'individus venant de façon ponctuelle, pour la démolition d'un cabanon par exemple.
<i>Est-ce que la plantation d'asclépiades a pour objectif d'attirer les monarques?</i>	M. Lacombe répond que oui, l'intention derrière le projet est avant tout de créer un milieu pour le monarque. Cela dit, depuis, WM s'est fait approcher concernant la possibilité de développer un projet pour utiliser la fibre d'asclépiade dans la fabrication de vêtements.  Il ajoute que la plantation semble bien fonctionner et que, si c'est bien le cas, cette zone pourrait être agrandie.
<i>La plantation doit bien fonctionner. Toutes les plantes qu'on voit ici sur le talus sont de l'asclépiade.</i>	M. Lacombe confirme que oui. Il ajoute que le toit de la zone 1 est assez plat, ce qui serait approprié pour y planter de l'asclépiade.
<i>Est-ce que c'est l'entreprise qui vous a contactés qui exploiterait l'asclépiade sur le site?</i>	M. Lacombe confirme que oui. Il explique que cela n'était pas l'objectif initial, qui était plutôt de créer un habitat pour les monarques, mais que cela pourrait être possible, si cette entreprise se charge de l'exploitation.
<i>À quoi sert le chemin d'accès secondaire?</i>	M. Desnoyers explique qu'il s'agit uniquement d'une sortie. Les clients réguliers, dont le poids vide du camion est connu par WM, peuvent sortir du site par ce chemin, afin d'éviter un achalandage inutile à la balance.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la cellule 5B-3 est la dernière qui sera exploitée?</i>	M. Lacombe précise qu'il s'agit de l'avant-dernière cellule. La dernière cellule, la 5B-4, sera exploitée en 2021.
<i>Est-ce que la zone 5A est considérée finale, c'est-à-dire prête pour le recouvrement?</i>	<p>M. Desnoyers explique que l'objectif pour 2019 était d'imperméabiliser le toit de la cellule, et que le recouvrement est en cours.</p> <p>M. Lacombe ajoute que la superficie à recouvrir est de 10 hectares, soit la plus importante séquence de recouvrement jamais réalisée par WM au site de Sainte-Sophie. Cela permettra de réduire la production de lixiviat et d'augmenter le captage des biogaz.</p>
<i>Pourquoi WM a été autorisé à enfouir avec une élévation supplémentaire de 10 mètres pour la zone 5A?</i>	M. Lacombe explique que cela dépend de l'intégration de la cellule au paysage. La réglementation exige que les opérations d'enfouissement ne soient pas visibles dans un rayon d'un kilomètre. Les simulations visuelles réalisées ont montré qu'à cet endroit, malgré l'élévation additionnelle, cette exigence était respectée.
<i>Du côté ouest, c'est seulement grâce à la forêt que les opérations sont cachées.</i>	M. Lacombe confirme que oui. C'est là toute l'importance de la zone tampon.
<i>On sait qu'un jour, les matières enfouies dans les cellules s'affaîsseront. En avez-vous tenu compte, pour ne pas que ça crée un bassin d'eau?</i>	<p>M. Desnoyers explique que l'affaissement sera uniforme, de sorte que l'eau pourra continuer à s'écouler.</p> <p>M. Lacombe ajoute qu'en cas de dépression d'une parcelle, WM a l'obligation de mettre en place des mesures correctives pour que l'eau puisse bien s'écouler vers les fossés périphériques. WM fait d'ailleurs un suivi pour vérifier la présence de dépressions dans les anciens secteurs.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quelle heure le recouvrement journalier est-il réalisé?</i>	M. Desnoyers indique qu'il est réalisé au fur et à mesure que les matières sont enfouies, mais principalement le soir, dans l'heure qui suit la fermeture du site.
<i>À 21 h, il fait noir. Les employés sont-ils en mesure de bien évaluer l'épaisseur de la couche de recouvrement?</i>	M. Desnoyers explique qu'une équipe est chargée d'apporter le matériel suffisant sur le site pendant la journée, qui sera ensuite éparpillé. La lumière produite par les tours à lumières et la machinerie est ensuite suffisante pour bien répartir le matériel de recouvrement.  Il rappelle que le recouvrement journalier vise à éviter la propagation de vermine et l'éparpillement de matières par le vent.
<i>De quoi le matériel de recouvrement est-il composé?</i>	M. Desnoyers indique qu'il s'agit de sols faiblement contaminés (donc inférieurs aux sols C). Ces sols n'ont pas besoin d'être traités dans les centres de décontamination spécialisés.
<i>Pour le recouvrement journalier, utilisez-vous la terre issue de vos propres excavations?</i>	M. Lacombe explique que le sable propre est plutôt utilisé pour le recouvrement final. M. Desnoyers précise que les sols pour le recouvrement journalier proviennent principalement de clients.
<i>Comment parvenez-vous à gérer les volumes de sols? Est-ce grâce à un système GPS?</i>	M. Lacombe confirme que le système est géoréférencé.
<i>Les gens paient pour vous acheminer des sols faiblement contaminés?</i>	M. Lacombe confirme que oui.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Quelle est votre stratégie au niveau de la faune aviaire? J'ai l'impression qu'il y a plus d'oiseaux qu'à l'habitude (pygargues, corneilles, goélands).</i></p>	<p>M. Desnoyers indique que ce sont principalement les goélands qui viennent au site, et qu'ils sont effarouchés grâce au travail d'un fauconnier.</p> <p>Les autres espèces ne sont pas nuisibles, parce qu'elles ne se nourrissent pas dans les déchets. Le fauconnier a d'ailleurs mentionné avoir aperçu quelques oiseaux de proie sauvages qui contribuent également à l'effarouchement des goélands de façon naturelle.</p>
<p><i>Vous avez mentionné que les saules auront une hauteur de 20 pieds. Est-ce qu'ils atteindraient la même hauteur sans l'irrigation au lixiviat?</i></p>	<p>M. Desnoyers indique que oui, mais plus lentement.</p>
<p><i>Lors de la conférence de presse sur la plantation de saules, j'ai été surpris d'entendre qu'il n'y a pas d'études qui seront réalisées pour vérifier si le projet entraîne une contamination des sols.</i></p>	<p>M. Lacombe rectifie : des tests seront réalisés à cet effet, c'est-à-dire sur les racines des saules et sur les sols eux-mêmes.</p>
<p><i>Qui réalisera les recherches sur les sols?</i></p>	<p>M. Lacombe répond qu'il s'agit de Polytechnique Montréal et de l'Institut de recherche en biologie végétale, conjointement. Le projet permettra notamment de vérifier s'il y a des traces de contaminants dans les racines, les feuilles et l'écorce des saules, pour s'assurer de ne pas relâcher ces contaminants dans le milieu. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un projet-pilote est réalisé.</p>
<p><i>Combien de temps durera le projet-pilote?</i></p>	<p>M. Lacombe indique que le projet-pilote est en cours depuis un an et qu'il s'échelonnera encore sur deux ans.</p>



Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous obtenu l'autorisation pour démarrer l'irrigation au lixiviat?</i>	M. Lacombe répond que oui. L'irrigation est d'ailleurs démarrée sur une superficie de 1 hectare.
<i>Quelles sont les espèces de saules?</i>	M. Lacombe répond qu'il s'agit principalement de Salix Miyabeana SX64 (dix hectares). Sept autres espèces ont également été plantées sur une superficie moins importante (0,2 hectare).
<i>Les saules auront une hauteur de 20 pieds maximum?</i>	M. Lacombe répond que les saules seront coupés lorsqu'ils atteindront 20 pieds, de manière à pouvoir en commercialiser les tiges.
<i>Y a-t-il une toile sous les saules?</i>	M. Lacombe répond que non, seulement sur les côtés, et que cela répond à la demande du ministère. WM a l'obligation de démontrer que le dosage de lixiviat n'entraîne pas de contamination des eaux de surface.
<i>Comment allez-vous faire cette démonstration?</i>	M. Lacombe présente l'emplacement des points de mesure où sont pris des échantillons.
<i>Qui finance le projet?</i>	M. Lacombe répond que le projet est financé par WM, Ramea phytotechnologies et les instituts de recherche.
<i>Est-ce que cela réduira le coût de l'enfouissement pour les villes?</i>	M. Lacombe répond que non.

## 2 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre de 2019.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

### 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Il est accepté par les membres et figure à l'annexe 2.

Puis, M. Dussault rappelle qu'un siège pour le milieu des affaires est toujours vacant au Comité. WM a eu l'idée de solliciter l'Association des gens d'affaires (AGA) de Sainte-Sophie, et est toujours en attente d'un retour à ce sujet.

M. Lamontagne, membre du Comité et de l'AGA, suggère de faire un suivi à ce sujet. M. Dussault ajoute que les membres peuvent également formuler des suggestions pour combler ce siège.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le Centre local de développement n'existe plus, mais il doit y avoir un organisme similaire?</i>	M. Dussault souligne l'existence d'un organisme nommé Développement économique Grand Saint-Jérôme, qui gère d'ailleurs le fonds de valorisation agricole.
<i>La MRC a rapatrié la gestion du développement économique et c'est maintenant elle qui s'occupe du fonds. Cela dit, comme représentante de la MRC, c'est pour les dossiers environnementaux que je siège au Comité.</i>	M. Lamontagne conclut qu'il effectuera un suivi pour qu'un membre de l'AGA soit nommé pour la rencontre de décembre.

Puis, Mme Julie Boivin, membre du Comité, indique qu'elle siègera maintenant comme représentante de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, en remplacement de M. Benjamin Plourde. Cela ouvre un nouveau siège de résident et, avant de procéder, elle souhaitait valider auprès des autres membres la procédure à suivre pour le remplacement.

Les commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Au départ, c'était supposé être assez libre.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>À la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, nous menons actuellement des consultations citoyennes, et nous avons mis en place un comité environnemental. Il y aurait peut-être des personnes intéressées sur ce comité. Ma suggestion serait de tenter cette avenue pour recruter un nouveau membre pour la rencontre du 5 décembre. Si cela ne fonctionne pas, nous pourrions convenir d'une approche lors du prochain Comité.</i></p>	<p>M. Craft confirme qu'il serait souhaitable que le nouveau membre provienne de Sainte-Anne-des-Plaines, si possible, pour assurer une représentativité et une diversité des citoyens au Comité.</p>

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Lors de la prochaine rencontre, faire le point sur le recrutement de nouveaux membres pour le Comité

## **4 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

Le compte rendu de la rencontre du 20 juin 2019 est approuvé par le Comité.

## **5 PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT***

M. Lacombe indique que la publication du Comité est parue dans le journal municipal environ deux semaines avant la rencontre et demande si les membres ont des commentaires à formuler.

Aucun commentaire n'est formulé.

## 6 ACTION DE SUIVI

### 6.1 VUE AÉRIENNE ACTUALISÉE

M. Dussault présente la vue aérienne mise à jour du site d'enfouissement, qui a également été distribuée aux membres en format 11 x 17, comme cela avait été demandé lors de la dernière rencontre.

M. Lacombe ajoute que la photographie a été prise vers la fin du mois de mai/le début du mois de juin. Il s'agit de la plus récente photo du site.

### 6.2 PROCÉDURE D'ACCREDITATION DU LABORATOIRE INDÉPENDANT (SUIVI DES EAUX)

Pour répondre à une interrogation formulée à la dernière rencontre, M. Lacombe présente la procédure que doivent suivre tous les laboratoires au Québec afin d'obtenir l'accréditation pour le suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines. Il rappelle qu'en vertu du REIMR, tous les sites d'enfouissement doivent transmettre leurs résultats à des laboratoires accrédités.

Puis, il explique que :

- Pour l'accréditation, le ministère se déplace sur le lieu même du laboratoire, et ce, pendant deux jours, afin de réaliser un audit sur les méthodes, le personnel et les résultats. Puis, un rapport est rédigé.
  - En cas d'avis de non-conformité mineure, le laboratoire a un délai d'un mois pour effectuer les correctifs nécessaires.
  - En cas d'avis de non-conformité majeure, l'accréditation est suspendue, voire annulée.
- Ce processus est répété tous les deux ans.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous toujours fait affaire avec le même laboratoire?</i>	M. Lacombe répond que WM a travaillé avec trois laboratoires, et que les trois sont accrédités.
<i>Est-ce que c'est le ministère qui vous suggère un laboratoire?</i>	M. Lacombe répond qu'il s'agit du choix de l'entreprise, et que c'est son devoir de vérifier que le laboratoire est bien accrédité.

## 7 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM

### 7.1 BIOGAZ

M. Lacombe débute la présentation avec quelques éléments de contexte :

- Le biogaz est généré par la décomposition des matières organiques qui sont enfouies dans les cellules. Il est composé à environ 50 % de méthane et à 50 % de CO<sub>2</sub>, et commence à être généré de six à huit mois après que les matières aient été enfouies.
- Depuis 2009, le règlement sur l'enfouissement (REIMR) exige de capter puis détruire les biogaz. À Sainte-Sophie, cela est fait depuis 1997.
- Le biogaz est capté de deux façons complémentaires :
  - Tranchées horizontales : installées au fur et à mesure que les déchets sont enfouis dans une cellule. En 2018, le site comprenait 112 tranchées de captage.
  - Puits verticaux : forés lors du recouvrement final, et ensuite raccordés à un système d'aspiration central. En 2018, le site comprenait 150 puits verticaux.
- Le nombre de puits a diminué depuis 2017 :
  - Certains ont été fermés ou démantelés en raison de l'absence de biogaz produit à ces points.
  - En parallèle, de nouveaux puits ont été construits, mais en quantité moins importante.
- 60 % des biogaz captés sont valorisés en les envoyant à l'usine de papier Rolland. Le reste est brûlé par torchères. Énergir, qui approvisionne l'usine Rolland, a la capacité d'accepter jusqu'à 5 500 pieds cubes de biogaz par minute.
- Des pompes ont été installées dans certains puits verticaux où il y avait de l'accumulation d'eau, afin de faciliter l'aspiration du biogaz. Ces pompes démarreront leur travail dans les jours suivant la rencontre.
- Un nettoyage du système de captage des biogaz doit être réalisé chaque année. De la maintenance est aussi effectuée régulièrement sur les torchères.
- Le recouvrement final d'une superficie de 10 hectares, réalisé en 2019, contribuera à augmenter le captage et à réduire les émissions.

Puis, il explique que le ministère exige différents suivis, dont celui des émanations de méthane en surface (trois fois par année). Pour faire ce suivi, un technicien parcourt l'ensemble du site, avec un équipement de mesure couplé à un GPS. L'équipement permet de transposer les données sur une carte géographique. La norme à ne pas dépasser est de 500 ppm. Les données sont transmises au ministère qui s'attend, en cas de dépassement, à ce que des correctifs soient mis en place.

M. Lacombe présente une carte avec les résultats obtenus en 2019. On y remarque quelques dépassements sur la limite entre les zones 5A et 5B. Afin de régler la situation, de nouveaux puits seront forés dans cette zone d'ici la fin de l'année. La réduction du niveau d'eau dans les puits grâce aux nouvelles pompes devrait largement contribuer à améliorer la situation, ce que permettront de confirmer les relevés pris à l'automne.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans les secteurs qui n'émettent plus de biogaz, depuis combien de temps l'enfouissement est-il terminé?</i>	M. Lacombe répond que la zone 2A a été exploitée de 1990 à 2000 et que, 20 ans plus tard, les quantités de biogaz générées continuent à diminuer. Dans certains secteurs, il n'y a plus de biogaz qui est généré.
<i>Si vous fermez des puits dans la zone 2A, est-ce qu'il pourrait arriver qu'il en manque, et que vous en ajoutiez par la suite?</i>	M. Lacombe explique que l'évolution de la quantité de biogaz générée est prévisible. En effet, WM suit l'historique des mesures aux différents puits. Lorsque le débit est faible ou inexistant pendant un certain temps, il est possible de conclure qu'il n'est plus nécessaire d'avoir un puits à cet endroit.
<i>Est-ce que le biogaz est produit par les matières organiques?</i>	M. Lacombe confirme que oui, c'est toujours le cas.
<i>Sachant que c'est le contenu de notre bac à ordures qui est acheminé au site, et non celui des bacs bruns, je déduis que la quantité de biogaz générée diminuera dans le temps?</i>	M. Lacombe confirme que c'est bien le cas. Le gouvernement s'est doté de cibles pour bannir les matières organiques de l'enfouissement à l'échelle du territoire québécois d'ici 2022. En pratique, aux endroits où cela est déjà fait en Amérique du Nord, comme à Montréal, une partie des matières organiques continue à se retrouver à l'enfouissement. Ainsi, on peut s'attendre à une diminution de la quantité de biogaz, mais pas à un arrêt complet.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que Rolland a des inquiétudes face à cette diminution? Se pourrait-il que vous en manquiez?</i>	M. Lacombe répond que si le projet d'agrandissement va de l'avant selon les paramètres présentés au ministère, il ne devrait pas y avoir de problème.
<i>Il y a quand même 40 % des biogaz qui ne sont pas valorisés.</i>	M. Lacombe répond que les discussions progressent pour valoriser ces 40 %. WM espère pouvoir faire une annonce à ce sujet sous peu.
<i>Comment nettoyez-vous le réseau?</i>	M. Lacombe explique que WM injecte de l'eau via différents accès sur le réseau et la récupère à l'autre extrémité. La pression de l'eau permet de déloger les impuretés (comme la terre et le sable). Cet entretien est réalisé de façon préventive.
<i>Que faites-vous avec les biogaz pendant le nettoyage?</i>	M. Lacombe explique que le captage des biogaz se poursuit, et qu'un système de valves permet d'isoler un segment spécifique pendant le nettoyage.
<i>Les puits verticaux, ce sont les gros?</i>	M. Lacombe répond que ces puits sont aménagés grâce à un forage de 36 pouces de diamètre dans la masse de déchets.
<i>500 ppm (valeur à ne pas dépasser pour les émissions de méthane en surface), est-ce suffisant pour percevoir des odeurs?</i>	M. Lacombe répond que non. Cette mesure est prise à 15 cm du sol, de sorte que, parfois, même le technicien ne sent rien.
<i>Lorsque des odeurs de méthane sont perçues à l'extérieur du site, cela représente combien de ppm?</i>	M. Lacombe indique que cela est difficile à quantifier. Toujours, un cas d'odeurs suppose la présence d'un trouble mécanique, et non pas d'une émission standard.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Tout à l'heure, vous avez parlé de changement d'évaporateur.</i>	M. Desnoyers explique que l'évaporateur permet d'assécher les biogaz, dans le cadre du procédé de transformation réalisé par Énergir. Les travaux de changement d'évaporateur ont entraîné des odeurs, mais celles-ci étaient distinctes de celles occasionnées par les émissions du site.
<i>Pendant combien de temps le relevé de surface est-il réalisé?</i>	M. Lacombe indique qu'environ deux jours sont nécessaires pour récolter l'ensemble des données requises, et que les relevés sont effectués trois fois par année.
<i>Est-ce que la zone 3A correspond à l'ancien site?</i>	M. Lacombe répond que non, et situe les deux zones sur la carte.
<i>Au ministère, y a-t-il une constance dans les intervenants qui s'occupent de vos dossiers?</i>	M. Lacombe répond que oui. C'était le même inspecteur qui était en charge du site depuis plusieurs années, et celui-ci a changé il y a deux ou trois ans.  Il explique que cela prend un certain temps, lorsqu'un nouvel inspecteur est désigné, pour qu'il puisse bien s'approprier les opérations et les suivis d'un site en particulier.
<i>Est-ce qu'ils font un bon suivi du LET?</i>	M. Lacombe explique que des discussions régulières ont lieu avec le ministère, et que WM fait preuve de transparence au niveau de ses opérations.

## 7.2 EAUX DE LIXIVIATION

M. Lacombe explique que WM doit traiter les eaux de lixiviation pour être autorisé à les rejeter dans la rivière Jourdain. Concernant ces eaux, le ministère exige de prendre un échantillon chaque semaine du point de rejet des eaux de lixiviation, afin de vérifier six paramètres : l'azote ammoniacal, l'oxygène, les phénols, le zinc, les matières en suspension et les coliformes fécaux.



Deux types de normes doivent être respectées :

- Une limite maximale, à ne jamais dépasser
- Une moyenne mensuelle, qu'il faut éviter de dépasser. C'est cette valeur que WM utilise comme référence à respecter en tout temps.

Les graphiques pour les six paramètres sont disponibles à l'annexe 3.

M. Lacombe explique qu'afin de réduire au maximum les quantités de produits chimiques utilisées pour le traitement du zinc, WM vise à se maintenir le plus près possible de la moyenne mensuelle autorisée (tout en la respectant), plutôt que de viser la concentration zéro absolue. Le dosage est donc vérifié et adapté presque chaque jour. Cela dit, certains dépassements subsistent (notamment au moment du nettoyage des bassins, un procédé qui entraîne une augmentation des matières en suspension, qui contiennent des métaux).

En parallèle, le lixiviat brut est testé une fois par année, à titre indicatif.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qui établit la moyenne à respecter pour le lixiviat traité?</i>	M. Lacombe répond que ces valeurs sont définies dans le REIMR.
<i>Si je comprends bien, vous ne devez pas excéder la moyenne?</i>	M. Lacombe répond que WM ne tient pas compte du maximum mensuel autorisé, mais plutôt de la moyenne mensuelle. En effet, si les résultats des échantillons s'approchent de la limite maximale, il sera très difficile de respecter la moyenne mensuelle.
<i>Au niveau des matières en suspension, avez-vous déjà dépassé la moyenne mensuelle, ou atteint la limite maximale autorisée?</i>	M. Lacombe répond que non.
<i>Pourquoi les matières en suspension sont-elles plus élevées en septembre?</i>	M. Lacombe répond qu'en septembre, WM réalise le nettoyage des bassins, ce qui génère de la turbidité et donc une augmentation des matières en suspension.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le projet des saules vous permettra-t-il de réduire les charges dans le lixiviat traité?</i>	<p>M. Lacombe répond que non, car il s'agit de deux procédés distincts pour le traitement des eaux.</p> <p>Les résultats présentés permettent de s'assurer de l'efficacité du traitement de lixiviat avant son rejet dans la rivière Jourdain. Dans le cadre du projet des saules, le lixiviat utilisé, qui provient de l'ancien site et qui est moins chargé, est rejeté à l'état brut pour l'irrigation (le lixiviat est alors absorbé par les saules, qui le traitent naturellement).</p>
<i>Vous dites que le ministère change parfois les normes. Est-ce que celles-ci ont changé pour les matières en suspension?</i>	<p>M. Lacombe répond que non. Pour les matières en suspension, le ministère a plutôt défini des OER, c'est-à-dire des critères plus sévères que la norme vers lesquels les entreprises doivent tendre le plus possible. Ces OER sont calculés spécifiquement pour le site.</p>
<i>D'où provient l'eau qui irrigue les saules?</i>	<p>M. Lacombe répond qu'il s'agit du lixiviat en provenance de l'ancien site, qui est moins chargé. Puisqu'il n'a pas été traité, il contient des contaminants, notamment de l'azote ammoniacal, et doit être traité avant son rejet (par les saules, dans ce cas-ci, qui se nourrissent de l'azote).</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Qu'en est-il du zinc?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que WM est en discussion avec le ministère depuis quelques années au sujet du zinc.</p> <p>En effet, pour le zinc, la norme (0,07) est plus exigeante que l'OER (0,21). Or, un OER correspond à la quantité d'un contaminant qu'il est possible de rejeter dans la rivière lorsque le débit est le plus faible possible sans avoir d'impact sur le milieu récepteur. Autrement dit, dans ce cas-ci, un dépassement de norme n'entraîne pas d'impact sur la biodiversité.</p> <p>Il ajoute que WM a reçu les permis pour sa nouvelle usine de traitement des eaux, et que les fondations commenceront à être installées. La construction de cette usine permettra au zinc de chuter de façon draconienne. Plus de détails seront disponibles une fois l'usine complétée.</p>
<p><i>Est-ce parce que c'est le zinc qui est le plus présent dans l'environnement ici?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que la présence du zinc est plutôt liée aux matières reçues (et non à la localisation du site), par exemple : sols contaminés pour le recouvrement, déchetage automobile reçu au site, etc.</p>
<p><i>Est-ce que le ministère vous a fait des demandes particulières à la suite des trois dépassements de moyenne mensuelle pour le zinc?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que non. Le ministère est au courant qu'il y a incohérence entre la norme et l'OER au niveau du zinc, et que la situation sera réglée avec l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux. Par ailleurs, une concentration de 0,08 mg/L n'a pas d'incidence sur l'environnement.</p>
<p><i>Vous avez mentionné des produits chimiques pour traiter les eaux. Où sont rejetés ces produits?</i></p>	<p>M. Lacombe répond qu'ils sont absorbés par le procédé, et ne sont donc pas rejetés d'aucune façon.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la tendance au niveau du lixiviat brut, par rapport aux années précédentes?</i>	M. Lacombe répond que les concentrations sont stables. Il explique que les paramètres contenus dans le lixiviat varient en fonction de la nature des matières reçues, et celles-ci n'ont pas changé au cours des dernières années.

#### ACTION DE SUIVI :

- Tenir les membres informés de la construction de la nouvelle usine de traitement des eaux

### 7.3 AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

M. Desnoyers présente le parcours de valorisation agroenvironnementale développé sur le site, qui comprend, à ce jour, huit stations (dont la plantation de saules, la plantation d'asclépiade et le marais filtrant). Des explications détaillées sur les différentes stations peuvent être consultées sur le site Internet du LET : [www.wm-sainte-sophie.org](http://www.wm-sainte-sophie.org).

Puis, il explique que la firme GPF Faune a été mandatée par WM pour effectuer un suivi de la biodiversité sur le site. Celle-ci a identifié :

- 64 espèces d'oiseaux, dont l'urubu, la buse à queue rousse et la crécerelle d'Amérique
- huit espèces de mammifères, dont le cerf de Virginie, la marmotte et le renard roux

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>On sent une fierté de votre part!</i>	<p>M. Desnoyers confirme qu'il s'agit de beaux projets, et que WM réfléchit activement à la façon dont la propriété pourra être utilisée après la fin de l'enfouissement.</p> <p>M. Lacombe encourage les membres à faire parvenir leurs idées de projets à cet effet, sachant que WM souhaite continuer à développer des projets chaque année.</p>
<i>Au niveau municipal, j'aimerais qu'on regarde la possibilité d'utiliser le paillis des saules, c'est un paillis qui est très recherché pour les parcs.</i>	<p>M. Lacombe indique qu'il était justement dans les intentions de WM de faire cette proposition à la municipalité.</p>
<i>Comment sont perçus ces projets au siège social de l'entreprise, sont-ils au courant?</i>	<p>M. Dussault explique que ces projets s'inscrivent dans les orientations de WM en matière de développement durable et, qu'à ce titre, ils sont fortement encouragés. Par exemple, l'entreprise a pour objectif que 100 propriétés sur 400 soient certifiées par le <i>Wildlife Habitat Council</i> (le LET de Sainte-Sophie en est d'ailleurs une). L'équipe du siège social a également démontré de la fierté face au projet de plantation de saules.</p> <p>Cela dit, l'entreprise mise beaucoup sur les initiatives locales.</p>
<i>Êtes-vous des leaders? WM est une entreprise américaine?</i>	<p>M. Dussault explique que le LET de Sainte-Sophie n'est pas le seul en Amérique du Nord à avoir une plantation semblable, mais que celle-ci a pour particularités la recherche scientifique associée et la technologie utilisée par son partenaire, Ramea phytotechnologies, pour la commercialisation.</p> <p>Si les résultats sont au rendez-vous, il deviendra possible d'en multiplier les applications en Amérique du Nord, et Sainte-Sophie en aura été le berceau.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>C'est une démonstration claire de recherche et développement.</i>	<p>M. Dussault rappelle que c'est le Comité qui a demandé à WM quelle était sa vision d'avenir, et a suscité des réflexions à ce sujet. Plusieurs projets et réflexions sont en cours.</p> <p>La gestion des déchets est une responsabilité importante, mais il est stimulant pour l'équipe de voir comment mieux faire les choses.</p>
<i>Est-ce qu'en Europe il y a de l'intérêt pour ce projet?</i>	<p>M. Dussault explique que WM n'a pas d'activités en Europe, mais que la nouvelle sur le projet de saules a été reprise là-bas, associée avec la recherche scientifique réalisée.</p>
<i>À Lausanne, en Suisse, tous les établissements municipaux et provinciaux sont alimentés par les biogaz de la ville.</i>	<p>M. Desnoyers ajoute qu'un projet comme celui-ci s'intègre tout à fait dans la philosophie de l'entreprise, mais que les contraintes diffèrent selon les sites.</p> <p>M. Dussault ajoute que WM doit atteindre ses objectifs de rentabilité et que, lorsqu'elle le fait, elle se dote d'une marge de manœuvre pour développer de tels projets.</p>
<i>Au relais équestre, nous avons aperçu des renards. Je pense que quelqu'un les a photographiés, je pourrais vous apporter la photo.</i>	<p>M. Dussault indique que cela aiderait WM à documenter la biodiversité sur le site.</p>
<i>Avez-vous pensé aux hirondelles? Et aux abeilles?</i>	<p>M. Desnoyers répond qu'un projet est développé en parallèle au niveau des abeilles. WM a en effet prêté des terrains à Intermiel à l'extérieur du site pour des pouponnières d'abeilles (avant que les abeilles produisent du miel).</p> <p>M. Dussault explique que pour obtenir sa certification WHC, WM doit démontrer, à travers un processus rigoureux, que les projets mis en place ont porté fruit. C'est d'ailleurs pour cette raison que des inventaires sont réalisés.</p>

## 7.4 VALORISATION DU BOIS COUPÉ

M. Dussault indique que plusieurs projets ont été développés afin de valoriser le bois coupé sur le site.

WM a d'ailleurs fait don à la municipalité de Sainte-Sophie d'une table de pique-nique et de bancs, installés le long du chemin cyclable à Sainte-Sophie. L'installation a eu lieu le jour même de la rencontre.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que ces meubles sont construits à la scierie de Sainte-Sophie?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.
<i>Est-ce que la scierie a suffisamment de matières premières?</i>	M. Lacombe confirme et souligne qu'il s'agit ici d'économie circulaire, où le bois coupé devient une ressource pour quelqu'un d'autre. De plus, cela permet de faire travailler un ébéniste local.

## 8 SUIVI DES TRAVAUX DES ZONES 5A ET 5B

M. Desnoyers présente les travaux réalisés dans les zones 5A et 5B depuis la dernière rencontre.

Il explique que l'année 2019 a été chargée en travaux de construction, qui se sont principalement concentrés sur deux zones majeures :

- Aménagement et imperméabilisation de la cellule 5B-3 : presque toutes les membranes ont été installées, et le système de drainage devrait être terminé d'ici l'hiver.
- Recouvrement final du toit et du talus Nord et Est (zone 5A) : ces travaux majeurs contribueront à diminuer la quantité de lixiviat produite (en diminuant les infiltrations de l'eau). Au moment de la rencontre, l'ensemencement hydraulique était en cours.

## 9 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

M. Dussault rappelle que l'exploitation de la future zone 6 serait réalisée en continuité avec les opérations actuelles, pendant environ 20 ans, sur une superficie d'environ 50 hectares.

Après avoir rappelé les principaux paramètres du projet de zone 6, M. Dussault explique que :

- À la suite du dépôt de l'étude d'impact en 2018, le ministère a acheminé à WM deux séries de questions, afin d'obtenir certaines précisions. Les réponses de WM ont été déposées en juin (soixantaine de questions), puis en août (dizaine de questions).
- WM s'attend à ce que les réponses à la deuxième série de questions suffisent et que le ministère transmette un avis de recevabilité en octobre. L'obtention de l'avis de recevabilité signifie que les études techniques réalisées par WM pour évaluer les impacts environnementaux répondent aux attentes du ministère.
- Après l'avis de recevabilité, le ministère transmettra une lettre au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour lui confier le mandat de rendre publiques l'ensemble des informations.
- Puis, le BAPE tiendra une rencontre publique sur le projet, pendant une période d'information d'une durée de 30 jours. C'est pendant cette période que des audiences publiques pourraient être demandées. En cas de demande, le BAPE pourrait aller dans trois directions : audiences publiques, audience ciblée sur un sujet, ou médiation.
- Si des audiences ont lieu, ce devrait être au début de 2020. C'est toutefois bien le BAPE, et non pas WM, qui détermine le calendrier.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pour la deuxième tranche de cinq ans du décret actuel, est-ce que le ministère avait imposé un tonnage régressif?</i>	M. Dussault confirme que oui. En raison des politiques publiques déployées pour la réduction des matières résiduelles, le ministère a toujours délivré, au cours des dernières années, des autorisations comprenant des tonnages régressifs.
<i>Vous demandez l'autorisation de recevoir un tonnage annuel de 975 000 tonnes?</i>	M. Dussault explique que pour l'année 2019 à 2020, le LET a l'autorisation d'enfouir 985 000 tonnes. La limite annuelle est atteinte chaque année, de sorte que WM doit détourner des matières vers d'autres installations.



Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le gouvernement tient compte de l'augmentation de la population, même si le volume par personne diminue?</i>	M. Dussault indique qu'à son avis, le ministère est conscient que la courbe de population pourrait amoindrir les résultats des efforts individuels de réduction des matières résiduelles. L'étude d'impact contient d'ailleurs un chapitre spécifique qui justifie le tonnage demandé, et les données démographiques sont présentées.
<i>La région des Laurentides connaît l'une des plus fortes croissances au Québec.</i>	M. Dussault précise que WM prend en considération cette croissance, et le ministère aussi.
<i>Où détournez-vous les matières que vous ne pouvez enfouir en raison de l'atteinte de votre limite autorisée?</i>	M. Dussault indique que ces matières sont détournées au LET de Lachute, également exploité par WM.
<i>Et si le tonnage maximal était atteint à Lachute?</i>	M. Dussault répond que le LET de Lachute a une marge de manœuvre.  M. Lacombe ajoute que le tonnage à enfouir chaque année se maintient (plutôt que de diminuer). Le ministère est conscient de la nécessité de gérer ces matières, avec les infrastructures et technologies nécessaires.
<i>Sur quoi portaient les questions du ministère?</i>	M. Dussault indique qu'il s'agissait surtout d'obtenir des précisions sur certains aspects pointus (par exemple : comment sera réalisée la nouvelle berme le long de la montée Lafrance, où seront localisés les puits, est-ce qu'un scénario en particulier a été envisagé, etc.). Les questions n'étaient pas ciblées sur un thème en particulier, elles couvraient l'ensemble de ceux-ci.  En général, WM a déjà les réponses à ces questions, il s'agit de prendre le temps de bien y répondre.  M. Craft précise que les séries de questions et les réponses de WM sont rendues publiques.

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Transmettre l'information sur la soirée d'information du BAPE aux membres du Comité

## **10 REGISTRE DES PLAINTES**

M. Desnoyers indique qu'une plainte a été enregistrée depuis la dernière réunion, concernant une file de camions sur le chemin Val-des-Lacs. Il explique que même si ce chemin est emprunté presque exclusivement par WM, il arrive qu'un effet d'entonnoir soit créé, en raison des vacances par exemple, et donc qu'il y ait, ponctuellement, une file de camions.

## **11 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION**

### **11.1 PROCHAINE RÉUNION**

M. Dussault indique que la prochaine rencontre aura lieu le 5 décembre 2019.

Il remercie les membres pour leur présence, souligne la qualité de leurs questions, et leur souhaite une belle fin de soirée.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 55.

Camille Montreuil  
Rapporteuse de la réunion